



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 8 NOVEMBRE 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (départ : 15 h 22; retour : 15 h 36 à 15 h 52)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Francine Boivin, citoyenne
Mme Janick Lefebvre, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et président du Comité

M. François Bélisle, conseiller municipal (14 h 33 à 15 h 25)
M. Jonathan Bradley (départ : 14 h 50)
Mme Marie-Josée Cantin, coordonnatrice – Loisirs (14 h 34 à 15 h 07)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (départ : 14 h 34; retour : 14 h 41 à 14 h 58 et 15 h 03 à 15 h 38)
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (départ : 15 h 37)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 15 h 42)
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – Participation publique (15 h 07 à 15 h 57)
M. Marc-André Hould, attaché politique (arrivée : 15 h 22)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (14 h 43 à 15 h 08; retour : 15 h 22 à 15 h 57)
M. Frédéric Maurais, chef de division – Bureau des projets et des actifs (départ : 15 h 07)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (arrivée : 15 h 03)
Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (départ : 15 h 08; retour : 15 h 33 à 16 h 05)
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel (départ : 15 h 06)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (départ : 15 h 57)
M. Simon Vadnais, directeur – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général (départ : 15 h 15; retour : 15 h 26)

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Luc Tremblay, président du Comité, à 14 h 32. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débiter.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

M. Luc Tremblay demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Parcs et espaces canins dans les districts

M^e François Bélisle informe les membres du Comité et les personnes invitées que les gens lui demandent souvent ce que fait la Ville au sujet des parcs canins. Il rappelle qu'une présentation avait été faite dans l'ancien mandat et que le site choisi à ce moment était situé derrière l'aréna Jérôme-Cotnoir dans le secteur ouest. Les coûts à ce moment étaient assez élevés en raison des clôtures diélectriques qui doivent être installées, et il a l'impression que tout le monde a baissé les bras. Il affirme être lui-même divisé sur la question en raison de l'état des parcs de la Ville. Il demande quelle est la réponse à donner à la population et s'il est possible d'offrir une solution intermédiaire. Mme Sophie Desfossés répond que son équipe a besoin d'une orientation en lien avec le futur parc canin tout près de l'aréna Jérôme-Cotnoir et qu'elle est en attente d'une réponse d'Hydro-Québec, même si elle a obtenu une confirmation non écrite permettant la construction du parc canin.

M. Frédéric Maurais projette le plan du parc canin et informe les membres du Comité que l'installation des clôtures diélectriques représente la moitié du coût du parc canin. Le projet initial était évalué à 155 000 \$, mais en raison de la hausse des coûts, il est maintenant évalué à 300 000 \$. Durant la préparation du PTI, une orientation a été donnée, soit celle d'obtenir une subvention pour maintenir le projet dans le PTI. Cependant, une dérogation peut être obtenue si le Conseil souhaite aller de l'avant et insérer le projet au PTI. M. Maurais annonce avoir reçu l'approbation informelle d'Hydro-Québec et qu'une firme a été mandatée pour la finalisation des plans et devis. C'est le financement qui pose un problème. Les membres du Comité discutent et posent des questions au sujet de l'utilisation des terrains sportifs et des patinoires (enjeux de salubrité), de la taille et de l'ampleur du parc canin et des parcs canins existants. Ils décident de conserver le projet, de terminer les plans et devis et de présenter le projet au PTI 2024. De plus, si un projet inscrit au PTI 2023 ne se réalise pas, il serait alors possible d'insérer le projet du parc canin en 2023. Mme Desfossés demande que tous les membres du Conseil soient informés de la recommandation.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de conserver le projet de parc canin, de terminer les plans et devis, d'insérer le projet au PFI 2024 et de voir s'il sera possible de l'insérer au PFI 2023. Approuvé à l'unanimité.

5. Modifications au budget participatif

M. Steven Hill Paquin rappelle aux membres du Comité que le premier budget participatif a vu le jour en 2020. Le budget octroyé pour deux projets était de 200 000 \$ annuellement. Le budget participatif est coordonné par la Direction des communications et de la participation citoyenne, et les projets choisis par la population sont réalisés par les différentes directions de la Ville, en collaboration avec les citoyennes et citoyens promoteurs. En mai 2022, une présentation a été faite et le comité Animer et soutenir la communauté avait accepté qu'une nouvelle mouture du budget participatif soit développée afin de mieux s'arrimer à la vision et aux orientations de la Ville. De plus, en raison des orientations budgétaires, le montant alloué au budget participatif a été réduit (100 000 \$ annuellement pour un seul projet). Les balises de cette nouvelle mouture sont les suivantes : planification et accompagnement, implication citoyenne, équité entre les secteurs et projet collectif et structurant.

M. Hill Paquin présente ensuite le processus, étape par étape, ainsi que les échéanciers :

Étape n° 1 : Récolte d'idées auprès des citoyennes et citoyens (décembre);

Étape n° 2 : Remue-méninges municipal (janvier);

Étape n° 3 : Appel de projets (février);

Étape n° 4 : Analyse des projets (mars);

Étape n° 5 : Vote populaire (avril);

Étape n° 6 : Démarche de consultation citoyenne (juin);

Étape n° 7 : Réalisation du projet (année financière suivante).

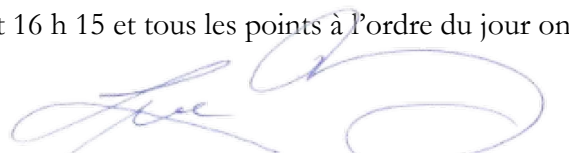
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter la nouvelle mouture du budget participatif 2023 ainsi que le nouveau Guide de fonctionnement. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 16 h 15 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Luc Tremblay
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités